



CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SÉANCE

Séance du 06 décembre 2021 à 20 heures 15 minutes
Mairie - Salle de rencontre

Présents :

Mme BOEUF Séverine, Mme CHAUDAT Stéphanie, Mme DE COCK Claire, M. DENISOT Alexandre, M. DESQUIREZ Eric, M. GARNERET Alexandre, Mme GAUTHERON Eva, M. GOUSSOT Bernard, M. LAUTERBORN Frédéric, M. LEPREUX Lionel, Mme RÉMONDINI Pascale, M. RUPIN Philippe, M. SENET Eric.

Procuration(s) :

Absent(s) :

Excusé(s) : M. RUPIN Philippe arrivé en cours de séance en raison d'une réunion communautaire

Président de séance : M. GARNERET Alexandre

Compte tenu des délais restreints pour répondre à la demande d'un notaire, M. le Maire sollicite l'ajout d'un point à l'ordre du jour : droit de préférence parcelle boisée. Le Conseil Municipal approuve cet ajout.

1 - Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 08 novembre 2021

Le compte rendu du Conseil Municipal du 08 novembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

Faisant le suivi des affaires en cours, M. le Maire précise que le bureau de la communauté de communes a entériné le dossier comptoir de compagnie qui sera présenté en conseil communautaire le 13 décembre. Si ce dossier, est validé, l'appel public à concurrence pour le choix d'un architecte sera lancé.

2 – Compte rendu projet de territoire

La communauté de communes a organisé sept rencontres sous forme d'ateliers par secteur, dans le cadre du diagnostic préalable à l'élaboration du projet de territoire

L'atelier du groupe 4 constitué des communes de l'ancienne communauté de communes du Sud Dijonnais s'est réuni le 24 novembre avec la participation pour notre commune d'Éric DESQUIREZ, Alexandre GARNERET, Pascale REMONDINI et Eric SENET qui font la synthèse de cette réunion. L'état des lieux a été présenté. Chaque élu a été destinataire du diagnostic.

Il appartient désormais à chaque commune de se saisir de ces éléments au niveau de leurs conseils municipaux, des habitants et autant que possible de poursuivre la réflexion par groupe de communes.

Il convient que le fruit de ces réflexions parvienne à la communauté de communes au plus tard pour fin février 2022.

M. le Maire a planifié une nouvelle réunion des maires des 9 communes en présence de Teddy LOYER du cabinet d'études GOESTUDIO chargé de l'élaboration de notre PLU dont les objectifs sont les suivants :

- Définir la « répartition » des 310 logements de notre secteur en tenant compte des critères du SCOT
- Au-delà de ce nombre théorique de 310, être force de proposition et faire un mixte entre nombre de logements et densité à l'hectare
- Mettre en place un calendrier de travail pour définir notre projet de territoire

La seconde phase de la démarche consiste à déterminer et prioriser, pour chacun des secteurs, les enjeux principaux, besoins, attentes pour les années à venir

La synthèse de ces retours permettra d'élaborer la stratégie du projet de territoire.

Au printemps, une deuxième série de rencontres par secteur seront organisées pour présenter et discuter de cette stratégie, avant de la présenter au niveau communautaire.

3 – Point sur les maisons décorées

Dans le cadre du concours de maisons décorées, 6 foyers se sont inscrits dans la catégorie maisons décorées de nuit et 4 inscrits sont recensés dans la catégorie maison décorées de jour.

Une discussion est engagée afin de choisir les récompenses octroyées (colis de Noël, repas au restaurant, paniers garnis, bons cadeaux multi enseignes).

Il est décidé, à 8 voix pour 4 abstentions, d'offrir des cartes-cadeaux multi enseignes d'un montant de 40 € pour le vainqueur de chaque catégorie et de remettre une carte de 20 € à tous les autres participants.

4 – Point sur les décorations de Noël

M. le Maire félicite toutes les personnes qui se sont mobilisées pour réaliser des décorations sur la commune en un temps restreint (conseillers municipaux qui ont récupéré des palettes et plaques de contreplaqué, conseillers qui ont réalisé les découpes et la préparation des supports, ateliers peinture entre les conseillers et deux bénévoles ainsi que l'atelier peinture avec les enfants de l'école).

Les conseillers municipaux sollicitent l'achat d'un sapin de Noël afin de compléter les décorations de Noël et de permettre d'accrocher les rondins de bois peints par les enfants de l'école.

La réalisation d'une boîte à livre est de nouveau évoquée.

Frédéric LAUTERBORN fait le point sur la pose des illuminations avec l'aide de membres du conseil municipal. Il souligne le travail conséquent que cela représente. En 2022, une location de la nacelle sera programmée en amont afin de réaliser la maintenance des cerclages et installer les cerclages manquants.

5 – Point sur le fleurissement

Sous l'impulsion de la commission espaces verts, les massifs de l'angle RD 996/RD 31 et de l'angle RD 996 / rue Haute sur le parking de l'ancienne Mairie ont été entièrement repensés.

Cela a nécessité 2 jours de location de minipelle et 6 camions de terre évacués. M. le Maire remercie notre agent technique, à temps non complet, pour sa disponibilité sur 2 journées complètes.

Stéphanie CHAUDAT a participé sur le terrain à la préparation et au suivi de ce chantier, a réalisé les plantations et la pose de la toile aidée de Séverine BOEUF et d'un habitant. Le très beau résultat de ce projet est souligné par tous les membres présents. La finition avec la pouzzolane sera réalisée dans les prochains jours.

6 – Décision budgétaire modificative n°7 : travaux RD996 (maîtrise d'œuvre)

M. le Maire présente un projet de DM pour le paiement du cabinet BAFU qui a réalisé les études et le suivi des travaux RD 996. (études à imputer directement à l'article des travaux 2315 et non en frais d'études 2031)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité APPROUVE la décision budgétaire modificative suivante :

| INVESTISSEMENT | Montant |
|--|-------------|
| 2031 (20) : Frais d'études | -8 000,00 |
| 2132 (21) : Immeubles de rapport | -10 000,00 |
| 2152 (21) : Installations de voirie | -2 000,00 |
| 2315 (23) : Installation, matériel et outillage techniques | 20 000,00 |
| | 0,00 |

7 – DETR 2022

M. le Maire indique que les dossiers de demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2022 sont à déposer avant le 21 janvier 2022.

Il indique qu'il avait été envisagé d'installer de nouveaux défibrillateurs et que cela pourrait être subventionné au titre de la DETR.

Le Conseil Municipal approuve le choix de solliciter une aide au titre de la DETR pour deux défibrillateurs et charge M. le Maire de faire les démarches nécessaires.

Quand ceux-ci seront installés, il est suggéré de renouveler les initiations à l'utilisation des défibrillateurs pour les habitants.

7 – Compte rendu des commissions

- Conseil Départemental

Philippe RUPIN rend compte d'une réunion de présentation des aides du département

Inter Clé Vouge Ouche

M. le Maire indique avoir participé ce jour à une journée de conférences sur la préservation quantitative de la nappe de Dijon Sud

- Bulletin communal

Claire DE COCK et M. le Maire se sont réunis afin de préparer le prochain bulletin municipal.

8 – Parcelle boisée : droit de préférence

M. le Maire informe l'assemblée qu'un notaire a notifié à la commune une intention de vente d'une parcelle boisée sur le territoire communal.

Conformément aux articles L331-24 et suivants du Code forestier, la commune bénéficie d'un droit de préférence sur cette vente.

La parcelle concernée par le projet de vente est cadastrée section A numéro 273 lieudit le Mee Janet d'une surface de 54 ares. Le prix de vente est défini sur la base de 4 500 € l'hectare.

M. le Maire soumet au débat l'usage du droit de préférence.

Plusieurs conseillers s'interrogent sur l'utilité d'acquérir cette parcelle.

Cette acquisition est une opportunité pour la commune, de disposer d'une parcelle constituant une réserve foncière. Elle pourrait être exploitée en affouages. Cette acquisition pourrait également constituer une base d'échange en cas de besoin.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 8 voix pour, 1 voix contre, 4 abstentions :

- **DÉCIDE** d'exercer le droit de préférence de la commune sur la vente de la parcelle A 273
- **APPROUVE** le prix de vente défini sur la base de 4 500 € l'hectare
- **CHARGE** M. le Maire de signer tout document relatif à cette acquisition
- **DIT** que les crédits nécessaires à cette acquisition seront inscrits au budget 2022

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15.